

**Amqui, le 3
décembre 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 3 décembre 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière
M. Michaël Côté, trésorier et responsable des TI
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable

N° 2018-544

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-545

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Normand Boulianne, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-546

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

CORRESPONDANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois de novembre 2018.

M. Normand Boulianne, conseiller, questionne si un suivi a été accordé à la correspondance du 28 novembre 2018 afin que la MRC de La Matapédia et la Ville d'Amqui adoptent des actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux. M. Pierre D'Amours, maire, précise que des démarches seront effectuées auprès de la MRC de La Matapédia et que la Ville pourrait adopter une résolution d'appui lors de la séance du 17 décembre 2018.

M. Pierre D'Amours, maire, fait un retour sur la correspondance reçue le 15 novembre 2018 de la Commission municipale du Québec (CMQ). Il explique que les municipalités de 10 000 habitants et moins pourraient faire l'objet d'un tirage au sort afin que la CMQ vienne analyser l'optimisation des ressources de la Ville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-547

Liste des comptes au 3 décembre 2018 – Approbation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'approuver la liste des comptes au 3 décembre 2018, telle que présentée par M. Michaël Côté, trésorier et responsable des TI, pour la somme de 1 337 347, 69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus – Dépôt

L'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) prévoit que « tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté [...] et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie. La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateurs qu'occupe le membre du conseil [...] ». De plus, l'article 358 de cette même Loi précise qu'à « chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

De ce fait, M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, soit :

- M. Pierre D'Amours, maire

- Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
- M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
- M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
- M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

N° 2018-548 Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Michel Germain, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux* soit adopté.

N° 2018-549 Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux – Dépôt du projet de règlement

Le *projet de Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux* est déposé par M. Michel Germain, conseiller, en expliquant l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

N° 2018-550 Règlement n° 839-18 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019 – Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Blanchette, conseiller/ère, voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement n° 839-18 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019* soit adopté.

N° 2018-551 Règlement n° 839-18 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019 – Dépôt du projet de règlement

Le *projet de Règlement n° 839-18 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019* est déposé par Mme Sylvie Blanchette, conseillère, en expliquant l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

N° 2018-552 Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Ordres de changement n° 1, 2 et 3 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter l'ordre de changement n° 1 révisé en date du 23 novembre 2018, pour la somme de 16 723 \$, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des infrastructures (lot 1A);

d'accepter l'ordre de changement n° 2 révisé en date du 23 novembre 2018, pour la somme de 6 153,56 \$, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des

infrastructures (lot 1A);

d'accepter l'ordre de changement n° 3 révisé en date du 23 novembre 2018, pour la somme de 4 823 \$, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des infrastructures (lot 1A);

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les ordres de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-553 Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Décompte progressif des coûts n° 3 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 27 novembre 2018, pour la somme de 331 186,65 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des infrastructures (lot 1A).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-554 Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1B – Construction du surpresseur et travaux divers – Décompte progressif des coûts n° 1 – Acceptation

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 26 novembre 2018, pour la somme de 127 875,12 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Groupe Michel Leclerc inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de construction du surpresseur et de travaux divers (lot 1B).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-555 Réfection du rang Saint-Paul, volet AIRRL – Certificat de réception définitive et libération de la retenue – Acceptation

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue au montant de 16 347,07 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du rang Saint-Paul, volet AIRRL, réalisés par Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-556

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achats en commun – Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pour les années 2019 à 2024

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville d'Amqui souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pour la période 2019-2024;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Michel Germain

de joindre le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables ».

La Ville d'Amqui accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes les conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance ainsi qu'au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-557

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation

aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la Ville d'Amqui atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Ville d'Amqui sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

d'autoriser M. Patrick Roy, coordonnateur de la sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-558

Rouge FM – Plan médiatique pour l'année 2019 – Acceptation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le Plan Média 2019 déposé par Rouge FM, pour la somme de 8 522 \$, plus taxes.

M. Michel Germain, conseiller, précise ne pas avoir participé aux délibérations, par apparence de conflit d'intérêts, puisque Bell Média est son employeur.

M. Normand Boulianne, conseiller, demande le vote.

Votes pour : 3	Votes contre : 2
M. Richard Leclerc	M. Égide Charest
Mme Sylvie Blanchette	M. Normand Boulianne
Mme Sarah-Josée Fournier	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Note : M. Normand Boulianne, conseiller, souhaite que Rouge FM ait son journaliste à Amqui.

N° 2018-559

Bail de location avec l'entreprise Taxi de l'Est – Désignation des signataires

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, ainsi que M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, le bail de location intervenu entre la Ville d'Amqui et l'entreprise Taxi de l'Est, pour la période du 4 décembre 2018 au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines et technologies de l'information ».

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2018-560

Stratégie d'économie d'eau potable – Engagement de la Ville d'Amqui

Considérant que, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville d'Amqui doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la Ville d'Amqui doit installer 65 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

Considérant que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

que la Ville d'Amqui s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal et à transmettre au MAMH un échéancier incluant :

- Soumission de l'appel d'offres;
- Octroi du contrat;
- Calendrier mensuel d'installation des compteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-561

Contrat de gré à gré – Achat de compteurs d'eau – Adjudication du contrat

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de l'entreprise Compteurs Lecomte ltée du 23 novembre 2018 pour l'acquisition de 49 compteurs d'eau, pour la somme de 21 736,83 \$, taxes et transport inclus, dont 10 000 \$ payable à même le fonds de roulement, et que celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Urbanisme ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique durable ».

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Représentations, congrès et formations ».

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2018-562

Contrat de gré à gré – Achat de chauffe-eau pour la salle communautaire – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de Plomberie AGP du 21 novembre 2018 pour l'acquisition de deux chauffe-eau pour la salle communautaire, pour la somme de 4 895 \$, plus taxes, et que celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-563

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 03, sur une proposition de M. Michel Germain, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière
